

Note de mise à jour de la situation depuis la Saisine de la Défenseure des Droits en novembre 2020

« On ne sait jamais où on va dormir. Chaque nuit nous devons changer d'endroit car si on reste quelque part la police vient et nous fait partir. Alors tous les soirs on déménage, on bouge, à la recherche d'un lieu, on se pose quelques heures et le jour suivant on refait la même chose. Dès que la police nous trouve elle dit « allez allez, dégagez, dégagez », donc c'est pour ça que vous avez du mal à nous trouver. Nous-même on ne sait pas où l'on va. »

File d'attente de la Chorba à Jaurès, homme afghan, anonyme (maraude MdM du
04/01/2021)

Introduction

Depuis les évacuations des campements de la place de l'écluse à Saint-Denis le 17/11/2020 et de la place de la République à Paris le 23/11/2020, la dispersion policière permanente empêche toute réinstallation durable et repousse les personnes exilées de plus en plus loin de Paris sur des sites reculés et difficilement accessibles.

Les personnes sont aujourd'hui dispersées dans toute l'Ile-de-France, et leur isolement ne fait que renforcer leur vulnérabilité.

Nous avons souhaité, à travers cette courte note de mise à jour de la saisine, illustrer l'impact de cette dispersion continue sur la situation des personnes exilées à Paris et en Ile-de-France, en mettant en avant des témoignages recueillis sur le terrain.

1. Dispersion et absence de campements visibles

L'absence de campement visible ces derniers mois constitue une situation inédite depuis 2015. Pour autant, elle ne signifie pas une amélioration de la situation des personnes exilées, loin de là, elle témoigne de l'invisibilisation de ce public repoussé en périphérie de Paris, et de cette thématique, qui fait de moins en moins l'actualité en Ile-de-France, malgré des situations particulièrement alarmantes.

"On vit là depuis un mois et demi je pense. En fait depuis l'évacuation du campement de Saint-Denis, celui à côté du stade. On n'a pas trouvé où aller et malheureusement moi je n'ai pas de chance, je n'ai pas le droit à une maison, donc je dois dormir dehors. Ici on est une vingtaine, pratiquement que des Afghans du campement de Saint-Denis et aussi un Iranien. On dort à côté de l'eau donc il fait très froid mais on est bien caché.

Plateforme de l'Ile Saint-Denis, homme afghan anonyme (maraude MdM du
04/01/2021)

Sur le terrain, nous constatons ainsi la formation de plusieurs petits regroupements de personnes, avec quelques tentes, rapidement démantelés lorsque les installations sont visibles et plus ou moins tolérés lorsque les personnes sont éloignées de Paris sur des sites difficiles d'accès.

Nous estimons qu'environ 400 personnes vivent dans cette errance, cherchant à se cacher afin de ne pas être délogées trop rapidement.

Pour ne pas se retrouver à la rue face à ces situations d'errance et de violence, l'ouverture de squats est devenue une nouvelle forme d'adaptation pour le public exilé, à l'image du squat Unibéton de L'Île-Saint-Denis où habitent près de 280 personnes principalement originaires d'Afrique de l'Est.

Cet éloignement et cet éparpillement sur des zones reculées rendent le quotidien des personnes exilées extrêmement complexe et renforcent leurs difficultés d'accès aux droits. Elles rencontrent ainsi des difficultés de déplacements pour accéder à Paris où se trouvent la Halte humanitaire et les Accueils de jours (situés à Palais Royal, Austerlitz et Cité), mais aussi les différents dispositifs d'aide (notamment les distributions alimentaires) et les lieux de leurs rendez-vous administratifs ou médicaux.

“On ne dort pas à Paris car avec la police c'est impossible. Ici c'est loin mais au moins on n'a pas de problème. Par contre tout est compliqué quand on est si loin. Moi, par exemple, ma préfecture est à Creil. Hier, j'avais un rendez-vous, j'ai donc pris le métro et j'ai été arrêté par des contrôleurs. J'ai essayé d'expliquer que j'étais sans ressource mais ils n'en avaient rien à faire. Tu sais moi je suis en procédure normale mais on ne me donne pas de logement où aller, alors comme j'avais un ami ici, je les ai rejoints.”

Parc départemental de la Bergère, Bobigny, homme afghan, anonyme (maraude Mdm du 30/03/21)

Cette situation complique également fortement le travail des collectifs et des associations, qui ont du mal à trouver et accompagner les personnes, devant dorénavant marauder dans toutes l'Île-de-France et non plus sur certains points fixes identifiés aux portes de Paris.

2. Exposition grandissante à différentes formes de violences

Comme évoqué lors de la saisine, l'éloignement et l'isolement exposent davantage les personnes à différentes formes d'insécurité et de violences.

En premier lieu, la pression policière est unanimement signalée par les personnes exilées rencontrées, qu'elle soit verbale, qu'elle s'exerce par des confiscations de matériel (tentes, duvets), par des démantèlements sans solutions de relogement (par exemple sur les bords du canal de l'Ourcq/Delphine Seyrig le 26/03/2021 ou à quai de Bercy le 27/05/2021), ou qu'elle soit le fait d'agressions directes, comme le racontent certains témoignages, comme celui d'un exilé afghan rencontré le 30 avril à L'Île-Saint-Denis :

“On a pas mal de problèmes avec la police, enfin c'est très changeant. Souvent ils passent et nous disent de partir puis s'en vont. Mais c'est arrivé qu'ils deviennent violents. Il y en a un qui est venu devant ma tente et il m'a dit que si je ne partais pas il me taperait, puis il a pris sa bombe lacrymogène et il a rempli ma tente de gaz (Il referme l'ouverture de la tente pour mimer la scène, du jet glissé en haut de la porte). Si je le revois je sais que je pourrais le reconnaître. Je ne vais pas oublier son visage. »

Ces violences peuvent aussi être le fait d'individus extérieurs aux campements, voire cibler dans certains cas des minorités, déjà discriminées dans leur pays, et qui retrouvent les conditions qui les avaient poussés à l'exil. C'est par exemple le cas des Hazaras dont plusieurs membres nous ont confiés avoir été victimes d'agressions :

« Je ne peux pas rester ici. J'ai très peur et j'ai besoin d'aide. Il y a quelques nuits j'ai été attaqué sous le pont là-bas (nous montre le pont situé à une centaine de mètres) par deux afghans de l'ethnie pachtounes. Ils m'ont menacé avec des couteaux, m'ont pris toutes mes affaires et m'ont dit que la France c'était pour les pachtounes, pas pour les hazaras, qu'ils allaient me couper la tête... Je tremblais de peur et je les ai suppliés de ne rien me faire, de prendre mes affaires et de me laisser en vie. J'ai fini par m'enfuir mais je ne savais pas où aller. J'ai trouvé refuge dans cette cabane ici avec des iraniens mais la nuit je fais des cauchemars et je me réveille en pensant que les hommes du pont vont venir me tuer. Mon père aussi a été assassiné car il était hazara.»

Ile Saint Denis, homme afghan, anonyme (maraude MDM du 10/03/2021)

3. Accès à l'information et aux droits fondamentaux

L'errance continue dans laquelle se trouve ces personnes rend extrêmement difficile l'accès à l'information et aux droits, ce qui a tendance à les maintenir dans les situations de grandes précarités dans lesquelles ils se trouvent.

La dispersion éloigne ainsi les personnes des accueils de jours et surtout des distributions alimentaires, qui étaient autrefois situées sur les campements ou à proximité. Elles se tiennent dorénavant aux portes de Paris, à plus d'une heure de marche (exemple de trajet entre L'Ile-Saint-Denis et la Porte de la Villette)

D'après une enquête menée par l'association Action Contre la Faim (ACF) en mars 2021 sur le dispositif de Halte humanitaire géré par la Fondation Armée du Salut et ouvert aux personnes exilées, 55% des répondants se sont trouvés dans l'incapacité de se nourrir le soir au cours du mois précédent. Pour 39% d'entre eux cela est arrivé plus de 10 fois et pour 50% entre 3 à 10 fois. Selon l'indice domestique de la faim calculé, 22% des répondants sont en situation de faim sévère et 40% sont en situation de faim modérée. Enfin, la veille de l'enquête, 39% des répondants n'avaient pas mangé au déjeuner et 19% le soir.

“Pour manger c'est très compliqué car on est loin de Paris. Avant, un monsieur venait et nous apportait à manger de temps en temps. Là, ça fait plusieurs jours qu'il n'est pas venu. Si on nous amène à manger on mange, sinon on ne mange pas... ».

Plateforme Ile Saint-Denis, homme afghan anonyme (maraude MDM du 14/04/2021)

Autre exemple marquant, l'absence de campement entraîne l'absence de dispositifs d'hygiène dédiés pour les personnes exilées, renforcé par la fermeture de nombreuses sanisettes dans le contexte Covid-19. Les conditions d'accès aux dispositifs de prévention et de réduction des risques (masques, gels) sont toujours dérisoires et ce public n'a pas été considéré comme prioritaire pour l'accès à la vaccination, malgré sa grande vulnérabilité.

Toujours sur le registre de la santé, la dispersion et l'isolement des personnes les éloignent des dispositifs de santé de droit commun, rendant encore plus essentielles les maraudes et interventions en rue des associations. Celles-ci mesurent actuellement un nombre grandissant de demandes de prise en charge psys exprimant la grande détresse dans laquelle se trouvent les personnes comme en témoigne cet homme afghan rencontré le 26/05/2021 à l'Ile Saint Denis.

«Ça fait maintenant 3 ans et demi que je suis là ; j'ai vécu à Calais, j'ai vécu à Paris, toujours dehors, dans la jungle ou sous des ponts, sous la tente... Je suis tellement fatigué. 7 ans sans voir ma famille. [...] J'ai travaillé pour l'OTAN, le Royaume-Uni et les USA en Afghanistan. Mais quand ils sont partis ils m'ont laissé tomber et j'ai dû fuir le pays par mes propres moyens. [...] Avec la guerre on voit des choses très violentes. Mais c'est l'Europe qui m'a le plus blessé en me traitant de la sorte. Parfois, je me regarde et je me dis que je ne suis qu'un morceau de déchet, parce que c'est de cette manière que me voit l'Europe. [...] J'ai beaucoup pensé à me suicider et je me scarifie souvent les bras. Il y a beaucoup de moments pendant lesquels je pense à mettre fin à mes jours. Le pire ce n'est pas ma situation mais celle de ma famille. Si les talibans apprennent ce que j'ai fait, ils les tueront tous. Tous les jours de ma vie je m'inquiète pour eux. Je deviens fou. »

4. Accès aux conditions matérielles d'accueil (CMA)

Le Collectif Asile Île-de-France a dénoncé dans une campagne lancée le 3 mai 2021 la pratique punitive du retrait des Conditions Matérielles d'Accueil (allocation mensuelle et hébergement). Ces CMA sont des conditions essentielles qui permettent de garantir un minimum vital aux personnes. Malgré cela, la loi française prévoit de nombreux cas de privation totale des conditions matérielles d'accueil en contradiction avec le droit européen. Cette pratique met les personnes dans une situation de détresse extrême, et sanctionne les personnes en portant atteinte à leur dignité.

C'est notamment le cas des personnes qui étaient précédemment en procédure Dublin placées en fuite : même une fois le délai d'expulsion terminé et leur demande d'asile en procédure normale enregistrée, ces personnes ont perdu le droit aux CMA pour toute la durée de la procédure.

La France a été condamnée par la CEDH (Cour européenne des Droits de l'Homme) en juillet 2020 [3] pour les « conditions d'existence inhumaines » des personnes demandeuses d'asile qui l'avaient saisie. La Cour a conclu que les autorités françaises étaient responsables « des conditions dans lesquelles les requérants s'étaient trouvés pendant des mois, vivant dans la rue, sans ressources, [...] ne disposant d'aucun moyen de subvenir à leurs besoins essentiels [...] ». Or, malgré cette condamnation, la France continue de manquer à ses obligations, contraignant un nombre considérable de demandeurs.euses d'asile à dormir à la rue sans qu'aucun de leurs besoins essentiels ne soient satisfaits.

« Cela fait 21 mois que j'habite dans ces cabanes. J'ai été dubliné de 18 mois donc il fallait que je me cache alors je suis venu ici. Quand tu as 18 mois de fuite tu n'as plus le droit à rien et tu dois te cacher. Nous on n'a pas l'argent, on n'a pas la maison. Pour manger et avoir des affaires tu ne touches aucun argent et bien sûr tu ne peux pas travailler. Et pour te soigner tu n'as pas le droit à l'assurance. »

Bobigny, parc départementale de la bergère, homme afghan, anonyme (maraude MdM du 03/02/2021)

5. Accès de la demande d'asile et nouvelle modalité d'orientation en province

La plateforme téléphonique de l'OFII est aujourd'hui toujours dysfonctionnelle malgré les nombreuses alertes faites par les associations (cf. saisine). A cela se sont ajoutées de nouvelles difficultés liées aux nouvelles modalités d'orientation en province mises en œuvre dans le cadre de l'application du Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile (SNADAR).

Parmi les demandeurs.euses d'asile en procédure normale ou accélérée se voyant proposer une orientation en province au moment de l'enregistrement de leur demande d'asile au GUDA francilien, nous constatons que 40% d'entre eux.elles se voient à l'issue du processus privés des conditions matérielles d'accueil (Source : réunion associations, OFII et DGEF, avril 2021) :

- 11% refusent en Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile (GUDA) à la Préfecture l'orientation en province ;
- 23% ne se présentent pas au Centre d'Accueil et d'Examen de la Situation (CAES) pour différentes raisons ;
- 6% refusent l'orientation vers un centre d'hébergement après l'arrivée en CAES.

6. Accès à l'hébergement et actions du Collectif Réquisitions

Malgré les distributions de tentes réalisées quotidiennement par l'association Utopia 56 et la collecte inter associative dédiée mise en place en fin d'année dernière (30 000 euros récoltés), de nombreuses personnes ne bénéficient pas de tentes pour s'abriter, y compris pendant la période hivernale. Ainsi, selon le résultat de l'enquête menée par l'association ACF à la Halte humanitaire en mars 2021, parmi les répondants qui vivaient à la rue, 56% n'avaient pas de tente, 48% n'avaient pas de vêtements chauds pour faire face à l'hiver et 29% n'avaient pas de sac de couchage.

“Mais en France comment on fait pour avoir un hébergement ? Ici il fait trop froid, nous on ne demande pas une maison mais il n'y a pas des camps de réfugiés ? Est-ce qu'il y a des hôtels ou des centres où on puisse dormir ? Je suis ici (à Porte de Pantin) depuis 1 mois, et je suis arrivé en France il y a 2 mois et demi, mais ici il fait trop froid.”

Porte de Pantin, homme érythréen (maraude MdM du 19/05/2021)

Afin d'essayer de protéger et de mettre à l'abri les personnes restant sans solution à la rue, le Collectif Réquisitions s'est constitué en fin d'année 2020. Il regroupe des associations d'aide aux sans-abris et aux exilés, mais aussi des associations communautaires et des représentants des personnes elles-mêmes. Depuis le début de l'année, ce collectif a mené 5 actions (ouverture de lieux, installation de campements, rassemblements...) afin de rendre visible les personnes et leur situation de vie à la rue.

Ces opérations sont toutes terminées par des mises à l'abri rapides, permettant à 1.700 personnes de trouver un hébergement. Les suites positives données à chacune de ces actions questionnent sur l'absence de volonté politique de mettre en place un réel dispositif d'accueil et de prise en charge, en anticipant les situations et en travaillant en bonne intelligence avec les collectifs et associations sur le terrain. Le nombre d'opérations de mises à l'abri et de personnes prises en charge par les maraudes classiques est ainsi très largement inférieur à celui du Collectif.

En complément, chaque soir, l'association Utopia 56 tient une permanence sur la place de l'Hôtel de ville à Paris afin de proposer des solutions d'hébergement citoyen aux familles à la rue. Ce sont en moyenne 60 personnes par soir qui bénéficient de ces solutions solidaires 'hors droit commun'.

Enfin, alors que 25.000 places de mise à l'abri/hébergement supplémentaires étaient ouvertes, dans la nuit du 25 au 26 mars 2021, 2.773 personnes sans solution d'hébergement ont été rencontrées pour le seul territoire parisien lors de la nuit de la solidarité.

Conclusion

Depuis la date de la rédaction de la saisine et les évacuations de la place de l'écluse à Saint-Denis et de la Place de la République à Paris, le sujet semble avoir disparu de la sphère médiatique. Pourtant, la situation s'est dégradée sur le terrain.

Malgré la présence continue d'environ 800 personnes exilées sans solution d'hébergement, aucun campement n'est visible dans l'espace public en raison de la dispersion continue menée par les forces de l'ordre. Le contexte francilien ressemble ainsi de plus à plus à celui des Hauts de France ou des frontières italiennes.

Les personnes exilées se retrouvent dans des lieux toujours plus reculés, parfois seules, parfois par petits groupes. Cet isolement renforce leur vulnérabilité et les expose à différentes formes de violences. Il les invisibilise et entrave quotidiennement l'accès à leurs droits fondamentaux.

La promesse d'une coordination régionale afin de trouver des solutions au cycle infernal des campements n'a pas été tenue, malgré l'engagement pris en fin d'année dernière par 2 ministres. Nous renouvelons donc notre souhait d'un cadre d'échanges et de rencontres entre les différents acteurs, et de mesures concrètes pour une protection et un accueil digne des personnes exilées.

Au niveau national, une Commission d'enquête parlementaire vient d'être lancée au sein de l'Assemblée nationale sur les questions des migrations et de l'accueil pour contribuer à répondre à ces situations et faire évoluer la politique de la France en la matière.